

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 MARS 2024

N° D/2024-04

NOMBRE DE MEMBRES : En exercice : 11 Présents : 7 Procuration : 0 Votants : 0

DATE DE CONVOCATION : 21 mars 2024

VOTES : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** et le **VINGT-HUIT MARS**, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY,

Présents : Gilles CASTY ; Elsa GIOVANNINI ; Muriel SAEZ ; Jean-Yves JURCZYK ; Françoise GALEYRAND ; Lydia AMIEL ; Isabelle GIAVARA

Absent : André ANDOQUE ; Fanny TISSEYRE ; François RICHARD ; Nicole AUTHIER ;

Mme GIAVARA Isabelle a été élue secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 du CCAS qui vous est proposé en dépenses et en recettes s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement- Mouvements réels	3 500,00	2 104,71
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 500,00	2 104,71
Résultat antérieur reporté		1 395,29
TOTAL DU BUDGET	3 500,00	3 500,00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de :

- **Valider** le budget du CCAS 2024 tel que présenté,
- **Dire** que le budget du CCAS 2024 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif,
- **Donner** tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour Copie Conforme,
Le Président,
Gilles CASTY

